



ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de St-Martin soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisations de construire déposées par :

- Requérante: Mme Sophia Meeri Monney, 32B Jalan Ampang / Singapour 268618
Propriétaire: M. Souviron Jean-Pierre, Via Piave 6, 11100 Aoste / Italie, procuration à "Baule Sud location patrimoine Sàrl" par M. Gaston Hänni, Ch. des Collines 14, 1950 Sion
Nature du projet: Construction d'un chalet, terrasse en bois 34m², bûcher, spa, barbecue-cheminée; **en résidence principale au sens de l'art. 7 al. 1 LRS**, parcelle 8582, folio 40, coordonnées 600'705/113'782, lieu-dit "Embrun", zone faible densité II
Auteur des plans: Ets Gauye & Dayer SA, construction en bois, Rte de la Drague 30, 1950 Sion
- Requérant: M. Peter Kammermann, Rte d'Annecy 56A, 1256 Troinex
Propriétaire: M. Souviron Jean-Pierre, Via Piave 6, 11100 Aoste / Italie, procuration à "Baule Sud location patrimoine Sàrl" par M. Gaston Hänni, Ch. des Collines 14, 1950 Sion
Nature du projet: Construction d'un chalet, terrasse en bois 34m², bûcher, spa, barbecue-cheminée; **en résidence principale au sens de l'art. 7 al. 1 LRS**, parcelle 4811, folio 40, coordonnées 600'719/113'756, lieu-dit "Embrun", zone faible densité II
Auteur des plans: Ets Gauye & Dayer SA, construction en bois, Rte de la Drague 30, 1950 Sion
- Requérante: Mme Marie Kristelle Bornet-Voide, Rte de la Morge 11, 1964 Conthey, procuration à M. Gaston Hänni, Ch. des Collines 14, 1950 Sion
Propriétaire: Mme Marie Kristelle Bornet-Voide, Rte de la Morge 11, 1964 Conthey, procuration à M. Gaston Hänni, Ch. des Collines 14, 1950 Sion
Nature du projet: Construction d'un chalet, terrasse en bois 31m², réduit, spa, barbecue-cheminée; **en résidence principale au sens de l'art. 7 al. 1 LRS**, parcelle 971, folio 6, coordonnées 600'651/113'861, lieu-dit "Embrun", zone faible densité II
Auteur des plans: Ets Gauye & Dayer SA, construction en bois, Rte de la Drague 30, 1950 Sion

Les dossiers peuvent être consultés auprès du bureau du Chef technique durant les heures d'ouverture. Les observations ou les oppositions dûment motivées doivent être adressées, par écrit, en deux exemplaires, au Conseil municipal de St-Martin, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

St-Martin, le 12 novembre 2021